

PROVINCE DE QUÉBEC

37^e LÉGISLATURE

2^e SESSION

QUÉBEC, LE 29 MARS 2006

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 29 mars 2006

Aujourd'hui, à treize heures treize minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 3 Loi n^o 1 sur les crédits, 2006-2007

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.